



## Chantier de la tour Perret : des nuisances limitées au maximum

**Le chantier de la tour Perret se poursuit et malgré les efforts déployés pour les limiter au maximum, des nuisances notamment sonores ont pu perturber les animations de l'Été Oh! Parcs, dans le parc Paul Mistral. Il a donc été décidé de délocaliser les festivités aux abords du Palais des Sports de 14h à 17h. Les activités bruyantes s'arrêtent désormais à 17h tous les jours et les activités reviennent en cœur de parc.**

L'Été Oh! Parc a lieu dans le parc Paul Mistral du 9 juillet au 30 août : du mardi au vendredi de 14h à 20h30 et les samedis et dimanches de 9h30 à 12h30 et de 14h à 20h30. Le parc des Champs-Élysées quant à lui accueille les animations du 12 juillet au 4 août, les vendredis, samedis et dimanches de 16h à 19h.

Dans le cadre de la politique en faveur de l'environnement de la Ville de Grenoble et de la démarche de chantier pilote développée pour la restauration de la tour Perret, les travaux de restauration s'inscrivent dans une démarche de qualité environnementale et de chantier à faibles nuisances, inscrit dans une charte.

La charte vise la limitation des nuisances tant pour le personnel des entreprises du chantier que pour les riverains, riveraines, usagères et usagers du parc ainsi que l'environnement naturel.

Cette démarche est d'autant plus importante que le chantier se déroule dans un des parcs les plus fréquentés de la Ville et que celui-ci accueille de nombreuses animations tout au long de l'année.

Les objectifs sont :

- Minimiser la production de déchets,
- Assurer une valorisation des déchets produits lors de la restauration,
- Minimiser les nuisances acoustiques, visuelles et les pollutions du chantier pour les usagers du site et les riverains et riveraines.
- Minimiser les impacts sur les espaces naturels, la végétation du parc et la biodiversité,
- Assurer une propreté exemplaire du chantier et de ses abords immédiats,
- Garantir la sécurité des usagères et usagers du parc et du personnel de chantier.

